

**RAPPORT**  
DE SUIVI DES COMMENTAIRES REÇUS DANS LE CADRE  
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE  
DU 22 JUIN AU 17 JUILLET 2015  
**Modifications des PAFIO 2015-2016**

Direction générale du secteur nord-ouest

Le 20 juillet 2015

# **RAPPORT**

**DE SUIVI DES COMMENTAIRES REÇUS DANS LE CADRE  
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE  
DU 22 JUIN AU 17 JUILLET 2015  
Modifications des PAFIO 2015-2016**

Produit le 20 juillet 2015

## Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction générale du secteur nord-ouest  
1121, boulevard Industriel, C. P. 159  
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0  
Téléphone : 819 755-4838  
Télécopieur : 819 755-3541  
Courriel : nord-du-quebec@mffp.gouv.qc.ca

## Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp>

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2014  
ISBN : 978-2-550-73929-6

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| 1. Contexte .....   | 1 |
| 2. Objectifs de la consultation publique .....                    | 2 |
| 3. Principes devant guider la consultation .....                  | 2 |
| 4. Unités d'aménagement visées par la consultation publique ..... | 3 |
| 5. Déroulement de la consultation .....                           | 3 |
| 6. Bilan de la consultation publique .....                        | 4 |
| 7. Principaux commentaires reçus.....                             | 5 |
| Annexe 1 – Avis public.....                                       | 7 |

## 1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, apporte des changements importants dans les rôles et responsabilités liés à la planification forestière. Elle accorde, entre autres, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) l'entière responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS).

Elle exige également que ces plans soient soumis à une consultation publique. Il est aussi prévu que la modification de ces plans et leur mise à jour donnent lieu à une consultation publique. Toutefois, les modifications ou la mise à jour des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFI-O) ne sont soumises à une consultation que si elles portent sur :

- l'ajout d'un nouveau secteur d'intervention ou une nouvelle infrastructure;
- la modification substantielle d'un secteur d'intervention, d'une infrastructure ou d'une norme d'aménagement forestier déjà indiqué dans le plan.

Par ailleurs, les PAS et leurs modifications n'ont pas à faire l'objet d'une consultation publique si le ministre estime que leur application est urgente, notamment lorsqu'il l'estime nécessaire pour éviter la dégradation ou la perte de bois (art. 61 de la loi).

En même temps, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs mène des consultations distinctes auprès des communautés autochtones sur les PAFI et les PAS, puisque ces consultations font l'objet d'un processus spécifique.

## 2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique a pour objectifs :

- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'y intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre la meilleure décision possible compte tenu des circonstances.

## 3. Principes devant guider la consultation

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré est guidée par les principes suivants :

- la transparence et l'objectivité;
- un environnement réceptif pour que la population puisse exprimer ses commentaires;
- la facilité d'accès à l'information et la qualité de la publicité entourant l'activité de consultation destinée à la population;
- un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés afin de mieux comprendre les intérêts, les valeurs et les besoins et en tenir compte dans les plans.

#### 4. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

- PAFI-O 2015-2016 : 087-51 ET 087-62

#### 5. Déroulement de la consultation

La consultation publique sur les modifications des plans d'aménagement forestier intégré (PAFIO) 2015-2016 s'est déroulée du 22 juin au 17 juillet 2015.

Des lettres personnalisées ayant trait à la tenue de cette consultation ont été envoyées aux détenteurs de baux situés à 500 mètres ou moins d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention potentiels pour des travaux sylvicoles, de même qu'aux représentants des communautés autochtones concernées par la consultation.

Un avis public a été publié dans certains médias locaux et régionaux afin d'inviter la population à participer à la consultation. Un communiqué de presse a aussi été rédigé et mis sur le fil de presse. Des invitations ciblées ont également été envoyées à certaines personnes ayant démontré de l'intérêt à être informées des consultations, ainsi qu'à certaines associations et certains organismes locaux et régionaux.

Voici la liste des médias dans lesquels l'avis public (Annexe 1) est paru avant la période de consultation :

| Médias                          |
|---------------------------------|
| Le Citoyen Abitibi-Est et Ouest |

## 6. Bilan de la consultation publique

Région : Nord-du-Québec

|                                 |                            |
|---------------------------------|----------------------------|
| <b>Dates de la consultation</b> | 22 juin au 17 juillet 2015 |
|---------------------------------|----------------------------|

| <b>Rencontres d'information</b> |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| <b>Date</b>                     | 22 juin 2015        |
| <b>Lieu</b>                     | Lebel-sur-Quévillon |
| <b>Nombre de participants</b>   | 5                   |

|   |    |
|---|----|
| <b>Nombre de personnes ayant consulté les plans dans les bureaux de la Direction générale du secteur nord-ouest</b> | 16 |
|---|----|

| <b>Nombre de personnes ou d'organismes ayant émis des commentaires</b> |                   |              |
|--|-------------------|--------------|
| <b>Personnes</b>   | <b>Organismes</b> | <b>Total</b> |
| 0  | 2                 | 2            |



## 7. Principaux commentaires reçus

| Commentaires  | Unités d'aménagement | Modifications demandées   | Suivi du Ministère   |
|---|----------------------|---|--|
| <p><b>Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ)</b></p> <p>Demande si les blocs de coupes prévus dans le secteur du lac Madeleine seront reboisés dans un délai maximal d'un an.</p>  | <p>087-51</p>        | <p>Demande à ce que les blocs soient reboisés avec des plants de fortes dimensions (PFD) de résineux.</p> | <p>L'harmonisation convenue et enregistrée dans notre banque de données est de reboiser dans un délai maximal de deux ans suivant la récolte de ce secteur d'intervention.</p> <p>Nous avons pris note de vos commentaires ainsi que du rapport de suivi de plantation et nous mettrons en terre les meilleurs plants disponibles pour assurer une régénération rapide de ce secteur d'intervention.</p> |
| <p><b>Fédération des pourvoyeurs du Québec</b></p> <p>Des chantiers de coupes et des chemins ont été ajoutés près de la limite de la pourvoirie St-Cyr Royal. Dans le chantier Cherrier, près de la rivière Chartrand, les blocs sont trop volumineux et trop près du lac.</p> <p>Dans le chantier Cherrier, au sud de la rivière Saint-Cyr, il y a deux blocs qui ont été ajoutés. La fédération demande si ces deux blocs sont de la coupe, des travaux non commerciaux ou les deux. De plus, elle demande si la limite de la pourvoirie sera affectée.</p> | <p>087-51</p>        |   | <p>La taille des blocs a été planifiée conformément aux exigences de l'aménagement écosystémique. Une superficie de forêt résiduelle équivalente a aussi été planifiée aux alentours des secteurs d'intervention.</p> <p>Il est question de blocs de récolte. Les limites de la pourvoirie ne seront pas touchées par ces opérations.</p>  |

| Commentaires   | Unités d'aménagement | Modifications demandées  | Suivi du Ministère   |
|--|----------------------|--|--|
| <p><b>Fédération des pourvoyeurs du Québec</b></p> <p>Dans le chantier Closse, de la coupe et de la construction de chemins sont prévues très près du lac Mégiscane et autour des chalets de la Pourvoirie Pavillon Lac Berthelot. Cela va à l'encontre de la vocation de cette pourvoirie accessible par hydravion.</p>   | 087-51               | Demande que les coupes soient loin des berges du lac et de construire des chemins d'hiver seulement. | La planification a été réalisée conformément aux lois et règlements, et ce, afin de minimiser les impacts sur les utilisateurs tout en assurant le respect des stratégies forestières. Il faut noter que ces secteurs ont été présentés lors de consultations antérieures. |
| <p><b>Fédération des pourvoyeurs du Québec</b></p> <p>Dans le chantier Barry, plusieurs grandes coupes sont très près des chalets et des lacs importants pour les opérations de la pourvoirie, dont le lac aux Loutres. Cela va à l'encontre de la vocation de cette pourvoirie accessible par hydravion.</p> <p>Également, il y a présence de nids d'aigle dans les blocs prévus entre le lac aux Loutres et le lac Christin.</p> | 087-51               |  | Nous avons eu des discussions avec un représentant de la pourvoirie lors des rencontres de la table GIRT. Il a été convenu qu'une bande riveraine de 100 m serait laissée afin de répondre à ces particularités.   |

## Annexe 1 – Avis public

# Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Consultation publique

### MODIFICATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ 2015-2016

Du 22 juin au 17 juillet 2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs organise une consultation publique sur les modifications des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2015-2016 pour le territoire public du Nord-du-Québec.

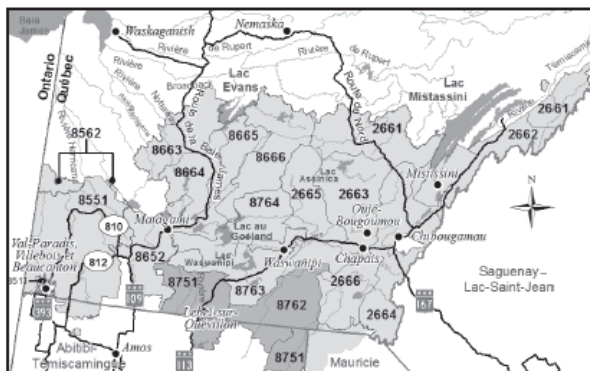
Pendant cette période, la population est invitée à faire part de ses préoccupations à l'égard des activités d'aménagement forestier suivantes :

- coupe commerciale;
- chemins et infrastructures.

Le Ministère invite la population à une rencontre d'information lors de laquelle un représentant présentera les modifications des plans, répondra aux questions et recueillera les commentaires des citoyens. La rencontre d'information aura lieu selon le calendrier ci-dessous.

| CALENDRIER DES RENCONTRES DE CONSULTATION |                       |   |
|---|-----------------------|---|
| UNITÉS D'AMÉNAGEMENT                      | DATE et HEURE         | LIEU  |
| 8751, 8762                                | 22 juin 2015 dès 19 h | Lebel-sur-Quévillon:<br>salle n° 2 de l'hôtel de ville<br>(500, place Quévillon). |

Vous pouvez également consulter les plans durant toute la durée de la consultation et émettre vos commentaires au [mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp](http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp) ou au bureau de l'unité de gestion de Lebel-sur-Quévillon durant les heures d'ouverture.



Unité de gestion de Quévillon  
1121, boul. Industriel, C. P. 159  
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0  
Téléphone : 819 755-4838

**IMPORTANT :** Pour être informé des prochaines consultations publiques du Ministère pour la région du Nord-du-Québec, faites-en la demande à [christine.morin@mffp.gouv.qc.ca](mailto:christine.morin@mffp.gouv.qc.ca), en inscrivant *Demande d'inscription sur la liste de diffusion* dans l'objet de votre courriel.



Québec

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 